

03 mai 2020 -15:19

Conseil des ministres du 2 mai 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le samedi 2 mai 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à Conseil des ministres du 2 mai 2020

Modification du statut des officiers appartenant à la filière de métiers "techniques médicales" - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi qui vise à modifier le statut des officiers appartenant à la filière de métiers "techniques médicales". L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Le statut actuel pour le corps technique médical ne répond plus aux aspirations des jeunes générations qui souhaitent, bien plus qu'avant, diriger elles-mêmes leur carrière. En outre, il ne satisfait plus non plus à la réalité du marché de l'emploi où la "chasse au talent" est devenue une réalité. L'avant-projet offre ainsi une solution au besoin en personnel appartenant à la filière de métiers "techniques médicales". Avec ce statut, la Défense vise trois objectifs :

- la revalorisation de la filière de métiers "techniques médicales"
- l'augmentation de l'attrait pour la filière de métiers "techniques médicales"
- l'optimisation du rendement, tant dans la perspective de l'individu que de celle de l'organisation.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 5 mars 2006 fixant des dispositions spécifiques relatives au statut des officiers appartenant à la filière de métiers "techniques médicales"

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à Conseil des ministres du 2 mai 2020

Renouvellement d'une autorisation d'entreprise de sécurité maritime pour la lutte contre la piraterie

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant au renouvellement de l'autorisation de l'entreprise de sécurité maritime OÜ ESC pour des activités de lutte contre la piraterie.

Le projet vise à renouveler l'autorisation de l'entreprise OÜ ESC pour trois ans pour exécuter la surveillance, la protection et la sécurité à bord des navires, en vue de lutter contre la piraterie. Ces missions peuvent être exécutées pour le compte de propriétaires ou d'exploitants enregistrés de navires battant pavillon belge.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à Conseil des ministres du 2 mai 2020

Financement des cellules de mise à l'emploi pour 2020

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2020, le montant de l'allocation spécifique attribuée à l'Office national de l'emploi pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi.

Un montant de 20 millions d'euros est transféré de l'Office national de sécurité sociale - Gestion globale, au profit de l'Office national de l'emploi pour le financement des cellules de mise à l'emploi pour 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi

Projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2020, le montant de l'allocation spécifique attribué à l'Office national de l'Emploi pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi en application de l'article 7, § 1er, alinéa 3, t) et z), de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à Conseil des ministres du 2 mai 2020

Indemnisation des avocats chargés de l'aide juridique de deuxième ligne

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté ministériel relatifs à l'indemnisation accordée aux avocats dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne et au subside pour les frais liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique.

Les projets fixent pour cette année la valeur de l'indemnisation des avocats à 75,09 euros. Les frais des bureaux d'aide juridique sont financés par un subside annuel correspondant à 8,108 % de l'indemnité.

Ces deux subsides sont financés par des crédits limitatifs et des crédits variables du Fonds d'aide juridique de deuxième ligne. Les crédits prévus dans le budget sont répartis comme suit :

	indemnisation des avocats	frais liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique
crédits limitatifs	86.275.000 euros	6.995.000 euros
crédits variables	13.810.000 euros	1.120.000 euros

Projet d'arrêté ministériel portant exécution de l'article 2 de l'arrêté royal du 20 décembre 1999 contenant les modalités d'exécution relatives à l'indemnisation accordée aux avocats dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne et relatif au subside pour les frais liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique

Projet d'arrêté ministériel portant exécution de l'article 6 de l'arrêté royal du 20 décembre 1999 contenant les modalités d'exécution relatives à l'indemnisation accordée aux avocats dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne et relatif au subside pour les frais liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à Conseil des ministres du 2 mai 2020

Covid-19 : prolongation de mesures transitoires en matière d'expositions médicales aux rayonnements ionisants

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à postposer les délais prévus dans des mesures transitoires de deux arrêtés royaux concernant les expositions médicales aux rayonnements ionisants.

Le déclenchement de la pandémie du Covid-19 s'est traduit par une forte pression sur les établissements hospitaliers. Le projet vise dès lors à prolonger certaines mesures transitoires visées dans l'arrêté royal du 13 février 2020 relatif aux expositions médicales et aux expositions à des fins d'imagerie non médicale avec des équipements radiologiques médicaux. Par ailleurs, les mesures restrictives destinées à lutter contre la pandémie semblent avoir un impact au niveau des formations que doivent suivre les agents de radioprotection des entreprises ou organisations impliquées dans le transport de marchandises dangereuses de classe 7. Ici aussi, les mesures transitoires actuelles sont prolongées de plusieurs mois.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, et l'arrêté royal du 13 février 2020 relatif aux expositions médicales et aux expositions à des fins d'imagerie non médicale avec des équipements radiologiques médicaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à [Conseil des ministres du 2 mai 2020](#)

Confirmation des budgets à octroyer pour les programmes spatiaux

Sur proposition du ministre chargé de la Politique scientifique David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé une note faisant suite à la réunion du Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne à Séville. Il confirme également les budgets à octroyer, repris dans les rubriques "*To Be Allocated*" des programmes PRODEX, ARTES et GSTP.

Le Conseil de l'Agence spatiale européenne au niveau ministériel (CM-ESA) s'est tenu à Séville les 27 et 28 novembre 2019. Le [Conseil des ministres du 22 novembre 2019](#) a donné mandat au ministre de la Politique scientifique d'y porter la vision belge. Il a également été chargé d'entreprendre les démarches nécessaires à la poursuite ou au démarrage des programmes de l'ESA et à la participation de la Belgique à ces programmes, en ligne avec une programmation budgétaire 2020-2024.

Concrètement, la Belgique a annoncé dans ce cadre un montant de 250 millions d'euros (2020-2024) pour les programmes PRODEX, ARTES et GSTP. Ces programmes constituent des outils stratégiques qui visent à soutenir des priorités nationales bénéficiant de l'encadrement technique de l'ESA dont la Belgique n'a pas la capacité.

Le Conseil des ministres confirme les budgets à octroyer dans les rubriques TBA de ces programmes :

	Objectif du programme	Couverture budgétaire du programme	Budgets <i>to be allocated</i> (TBA)
PRODEX	soutenir des projets scientifiques	15 millions d'euros	60 millions d'euros
ARTES	obtenir des débouchés commerciaux dans le domaine des télécommunications	33,98 millions d'euros	95 millions d'euros
GSTP	soutenir un éventail large d'opportunités dans le développement technologique d'applications scientifiques voire commerciales	10 millions d'euros	95 millions d'euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget
et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et
de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à Conseil des ministres du 2 mai 2020

Missions de gestion civile des crises – Planning indicatif pour 2020

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le planning indicatif pour 2020 des contributions belges à des missions de gestion civile des crises, menées par des organisations internationales (UE, ONU, OSCE, OTAN).

Ce planning traduit de façon concrète la volonté politique belge de participer par des moyens civils aux efforts internationaux de prévention, de résolution, de stabilisation et de reconstruction post conflictuelle dans des zones en crise. Cette volonté s'inscrit dans la stratégie belge de gestion civile des crises approuvée le 18 mai 2017 par le Conseil des ministres.

Sur la base des facteurs d'appréciation pour l'élaboration du planning et des développements politiques et opérationnels sur le terrain, le planning indicatif pour 2020 se présente comme suit :

Principalement une continuation des activités de 2019 :

- contribution aux missions civiles de l'UE, de l'ONU et de l'OSCE en cours
- contribution à l'expertise en matière de lutte contre le terrorisme dans la Délégation européenne dans des régions pertinentes
- contribution ponctuelle au contrôle démocratique des forces armées (DCAF) en Tunisie
- déploiement d'un juge à la Cour pénale spéciale des Nations unies pour la République centrafricaine

Une réserve en personnel pour une (éventuelle) :

- réorientation et/ou augmentation de la contribution aux missions de l'UE, de l'ONU et de l'OSCE en cours
- 4e contribution avec l'expertise en matière de lutte contre le terrorisme dans une Délégation européenne
- participation à des futures missions ou nouvelle participation à des missions en cours, entre autres de l'UE, de l'ONU, de l'OTAN et de l'OSCE
- contribution à la demande, pour des périodes de courte durée, à la mission UNODC/Aircop
- contribution ciblée à des structures de préparation ou de planning en matière de gestion civile des crises auprès de l'UE, de l'OTAN, de l'OSCE ou de l'ONU

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à Conseil des ministres du 2 mai 2020

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 21 avril 2020. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 mai au 2 juin 2020. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

03 mai 2020 -15:19

Appartient à [Conseil des ministres du 2 mai 2020](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Finances
- Justice
- Fonction publique
- Politique scientifique
- Sécurité et Intérieur
- Agenda numérique
- Lutte contre la pauvreté
- Affaires étrangères
- Coopération au développement
- Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be